

Agence Christophe LENFANT
Société à responsabilité limitée
au capital de 130 000 euros
Siège social : 356 route de Chavanne
74330 POISY
844 419 523 RCS ANNECY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 77 459,89 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	77 459,89 euros
A titre de dividende global à l'Associé unique <i>Soit 10,00 euros par part</i>	13 000,00 euros
Le solde en totalité au compte « autres réserves » <i>qui s'élève ainsi à 351 870,71 euros.</i>	64 459,89 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 13 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

CL

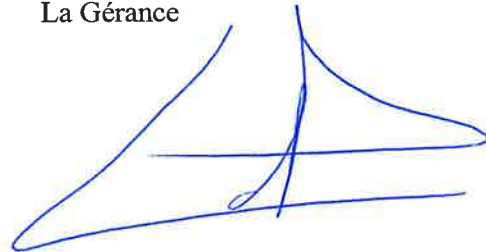
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' shape with a horizontal line crossing it, and a vertical line extending upwards from the center.

1 **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts). **cerfa**
N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 356 Route de Chavanne 74330 POISY		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 84441952300023			Néant ☐ *
Exercice N clos le, 31/12/2025			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
ACQUIS IMMUEBILISABLES *	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
ACQUIS FINANCIERS (2)	Participations	CS	432 044
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	432 044
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	16 800
	Autres créances (3)	BZ	37 926
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
CREANCES	Disponibilités	CF	32 183
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	86 909
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	518 952
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
		(3) Part à plus d'1 an :	CR
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 130 000)			DA	130 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	13 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	287 411	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	77 460	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	4 044	
	TOTAL (I)			DL	511 915	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Instruments financiers à terme			DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 947	
	Dettes fiscales et sociales			DY	5 091	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	7 038		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	518 952		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	13 000
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	7 038
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 518 952,49 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 77 459,89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations financières			
Autres participations	432 043,97		
TOTAL	432 043,97		
TOTAL GENERAL	432 043,97		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations financières				
Autres participations			432 043,97	
TOTAL			432 043,97	
TOTAL GENERAL			432 043,97	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	(Capitaux propres (2) (3))	(Quote-part du capital détenue en %)	Valeur comptable (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
A.C.D.F. INGENIERIE - 356 Route de Chavanne 74330 POISY - 348833229									
	7 622,45	100,00	432 043,97	432 043,97	34 184,13		633 651,44	59 575,23	72 000,00
A. TOTAL DES FILIALES			432 043,97	432 043,97	34 184,13				72 000,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	16 800,00	16 800,00	
Impôts sur les bénéfices	3 422,00	3 422,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	319,39	319,39	
Groupe et associés (2)	34 184,13	34 184,13	
TOTAL	54 725,52	54 725,52	

CAPITAL SOCIAL

SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 300,00	100,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 300,00	100,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	36 969,09	36 969,09		
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	-36 969,09	-36 969,09		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 946,77	1 946,77		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92,00	92,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 999,04	4 999,04		
TOTAL	7 037,81	7 037,81		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 255,48			

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Calcul des amortissements à date du

31/12/2025

Transfert des amortissements à date du

N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé	

261100000 Titres de participat - actions

1	Apport en nature c.lenfa	05/12/18	128 400,00			Na	E	E	E	128 400,00
2	Acquisition 140 actions a	19/12/18	299 600,00			Na	E	E	E	299 600,00
Cumul du compte 26110000			428 000,00				E	E	E	428 000,00
(hors cessions)			428 000,00				E	E	E	428 000,00

261110000 Frais acqu. titres a.c.d.f.

1	Frais d'acquisition des ac	19/12/18	4 043,97			Na	E	E	E	4 043,97
Cumul du compte 26111000			4 043,97				E	E	E	4 043,97
(hors cessions)			4 043,97				E	E	E	4 043,97

Cumul tous comptes		Valeur acquisition	antérieur	Amortissement de l'exercice	cumulé	Valeur nette fin d'exercice
		432 043,97	E	E	E	432 043,97
			D	D	D	
(hors cessions)		432 043,97	E	E	E	432 043,97
			D	D	D	

SIMUL. DES AMORTS SUR 6 ANS

SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Calcul des amortissements à date du

31/12/2025

Transfert des amortissements à date du

N°	Désignation			Val. à amort.	Exercice					
	Date à amortir	Taux	Durée	V.N.C. début	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Cumul tous comptes				Val. à amortir V.N.C. début	2025	2026	2027	2028	2029	2030

ETAT DES EMPRUNTS

SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

- (1) K : à 1 an maximum à l'origine
(2) K : à plus de 1 an maximum à l'origine

Compte		Désignation	Date de réalisation	Dernière échéance	K Initial	K remboursé exercice	K restant	Période Durée	Int.	Ass.	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Int. courus	Assurance courue
N° d'emprunt															
164 Emprunts Etablissements crédit															
1640000000	N°223555001815	PRET BL 322 0000 E 19.12.2018	19/12/18	19/12/25	322 000,00	49 224,57		Mens/84	1,10		(2)				
Cumul des comptes 164															
					K Initial	K remb. exercice	K restant	K débloqué			(1) - 1 an (2) - 1 an	(1) 1 à 5 ans (1) + 5 ans		Int. courus	Assurance courue
					322 000,00	49 224,57									
Cumul tous comptes															
					K Initial	K remb. exercice	K restant	K débloqué			(1) - 1 an (2) - 1 an	(1) 1 à 5 ans (1) + 5 ans		Int. courus	Assurance courue
					322 000,00	49 224,57									

ECHÉANCIER PLURIANNUEL

SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EMPRUNTS DE L'ENTREPRISE

Date début	Taux	Nombre d'échéances	Capital	12/2025	12/2026	12/2027	12/2028	12/2029	12/2030	Date fin Ex suivants
------------	------	--------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	----------------------

BANQUE LAYDENIER - 223555001815 - PRET BL 322 0000 E 19.12.2018 - 1

déc. 2025

déc. 2018 1,10 84 Mensuelle 322 000,00 50 870,76

Total des échéances 50 870,76

Total général des échéances 50 870,76

Dont capital 49 224,57

Dont intérêts 293,79

Dont assurances 1 352,40

ECHÉANCIER PLURIANNUEL

SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CONTRATS D'ENTREPRISE

(*) Montant périodes suivantes : somme des loyers, des assurances et des autres prestations.

Date début	Montant	Nombre d'éch./Per.	Taux	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Montant périodes suivantes (*)
---------------	---------	-----------------------	------	------	------	------	------	------	------	--------------------------------------

Total des échéances

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT						Néant ☐ *	
Exercice N							
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	FB	FC	
	Production vendue	{	biens *	FD	FE	FF	
			services *	FG	FH	FI	132 000
				FJ	FK	FL	132 000
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)					FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	
Autres Produits (1) (11)					FQ	3	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	132 003	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 351
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	558
	Salaires et traitements *					FY	121 231
	Cotisations sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	674
			- dotations aux dépréciations			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	
	Autres charges (12)					GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	125 814	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	6 188	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	73 560
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
Total des produits financiers (V)					GP	73 560	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	228
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	228	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	73 333	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	79 521	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL AGENCE CHRISTOPHE LENFANT</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 061
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	205 563
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	128 103
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	77 460
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	73 560
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD